

YERRES

HOTEL
DE VILLE
91335
YERRES
Cédex

Services Techniques NDA/PT/JD
Série A n° 95 - 120

**ARRETE PORTANT OUVERTURE
DU CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL
2, rue Marc Sangnier à YERRES**

Le Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code des Communes, articles L 131-1 et L 131-2 et suivants, L 181-38,

VU l'Arrêté Série A n° 95-62 portant fermeture du Centre Educatif et Culturel, 2, rue Marc Sangnier à YERRES,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, deuxième partie, livre 1er, dispositions générales, Titre II, Sécurité et protection contre l'incendie, Titre V, contrôle et dispositions pénales,

VU l'arrêté Préfectoral du 18 septembre 1995 portant création de la Commission Consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU le procès-verbal de la réunion de la Sous-Commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et dans les immeubles de grande hauteur au sein de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité qui s'est tenu le 30 novembre 1995,

CONSIDERANT que cette commission a émis un avis favorable à la reprise des activités du Centre Educatif et Culturel sis 2, rue Marc Sangnier à YERRES,

ARRETE

Article 1er : sont ouverts au public

- le gymnase du C.E.C.,
- les salles : Cymaise - Grenat - Véronèse - Acajou - Sepia - Réglisse - Indigo - Caraïbes - Ebène - Nuage - Aubusson - Sienne - Brique - Azur - Studio 209,
- la Bibliothèque Municipale.

Article 2 : cette disposition prendra effet le vendredi 1er décembre 1995.

Article 3 : Madame le Secrétaire Général de la Mairie de Yerres est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry et publié, conformément aux dispositions de l'article L 122-29 du Code des Communes.

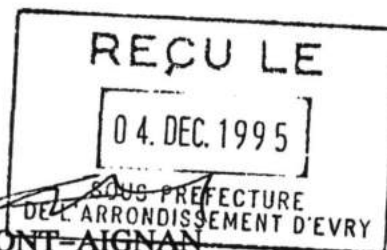
Fait à YERRES le 13 décembre 1995
ARRIVÉE DU COURRIER

13 DEC. 1995



Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN



Service Instruction
Destinataires

Hôtel de ville, 60, rue Charles de Gaulle - 91335 YERRES Cédex - Téléphone : (1) 69 48 72 05 - Télécopie : (1) 69 48 63 98

Bureaux ouverts tous les jours de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H30 - samedi ouverture de 8H30 à 12H.

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ETRE ADRESSEE A MONSIEUR LE MAIRE.